

13 May 1812
 Deliberation
 Periodique

L'an Mil huit cent Douze & de treize Du Mois asept jours Du
 Matin des Membres composant le Conseil Municipal de la Commune
 De Louviers Canton de Louviers Département de la Charente
 assemblée au Bureau Municipal D'après les Dispositions Des
 Décrets 1.^o Du Decret imperial Du 14 février 1806, & la Circulaire
 Du M^r le Préfet De ce Département en Date Du 15 avril D'après

Depenses arretees au Budget De 1811

Le 20 ^e des Revenus Destiné ala Compagnie de Reserve	1624 ^{fr} 00 ^c
traitement de M ^r le Prefet	9 08
Le 100 ^e des Revenus pour les invalides	2 72
abonnement au Bulletin Des Loix	6
abonnement au Bulletin administratif	9
frais des Registres de l'Etat Civil et timbre	22 28
indemnité au Maire pour l'appartement qui lui est fourni ala commune	12
frais de Bureau du Maire entretenu par la commune	48
Depos de Surteis du Canton	1 30
Pièces de la Sous prefecture	35
appartenance de la Commune	12
Depos de Mendicité	30
indemnité de logement au Dependant	100
Total Des Depenses Portées au Budget	301 38^c

Résultats Du Compte Suivant le Budget

La Recette en De	313 ^{fr} 42 ^c
La Depense en De	301 38
La Recette Excede La Depense de	12 ^{fr} 04 ^c

Recette Effective Du Percepteur

Centimes aux Contributions foncières Mobilières & Personnelles	242 ^{fr} 50 ^c
10 ^e Duproduits des Patentes par l'apercu	26 15
Encaisse des années 8, 9, 10, 11, & 12 - 89 ^{fr} 42 ^c ancien de 99 ^{fr} 02 ^c	89 02
Encaisse de l'an 1809	6 39
Encaisse du Compte de l'an 1810 ^{32^{fr} 26^{fr} 01^c} 26^{fr} 01^c -	26 01
Budgets de 1812:	
Total De la Recette Effective	364 06^c

Depense réelle Suivant les Pièces justificatives

1 ^e - indemnité allouée au Maire pour l'appartement qui lui est fourni ala Commune Suivant la quittance	12 ^{fr} 00 ^c
2 ^e - frais de Bureau du Maire Suivant la quittance	48
3 ^e - frais de Réimpression de six volumes dont 3 de Bulletins Des Loix, & 3 de Bulletins D'actes administratifs à 1 ^{fr}	6
4 ^e - abonnement au Bulletin Des Loix	6
5 ^e - ind. au Recueil des actes administratifs	9
6 ^e - Registres de l'Etat Civil	22 27
7 ^e - Pièces de la Sous prefecture	35
8 ^e - Pièces de la Commune	12
9 ^e - 20 ^e des Revenus pour la Compagnie de Reserve	14
10 ^e - traitement de M ^r le Prefet pour l'année	18 16
11 ^e - 100 ^e des Revenus pour les invalides	2 72
total icy	185^{fr} 15^c

<u>Suite De La Depense</u>		
		185 ^{fr} 15 ^c
12°	Depos De Surete De Justice De Paix Du Canton	- 1 - 30
13°	Depos De Mendicite	- 30 - "
14°	Logement Du Deputé de la Commune	- 100 - "
	<u>Total De La Depense Effective</u>	<u>- 316^{fr} 45^c</u>
<u>Resultats Du Compte Effectif</u>		
	La Recette En De Laf. De	364 ^{fr} 06 ^c
	La Depense En De	- 316 - 45 -
	Restant La Recette Exced La Depense De	<u>- 47^{fr} 61^c</u>
<p>La même somme de 47^{fr} 61^c en demeurée dans la caisse dudit percepteur à laquelle il sera fait mention au budget de l'an 1813 qui va être formé et approuvé</p> <p>Est observé icy que l'ad. des resultats d'un compte de fin de l'exercice d'un percepteur de la commune de Combieu est dépositaire du Denier Communal de lad. Commune depuis l'an</p>		
1°	Encaisse Du Compte de l'an 1810 Laf. De	26 ^{fr} 01 ^c
2°	Encaisse Du Compte de l'an 1811 et de l'an De	- 47 - 61 -
	<u>Total General Des Encaisses</u>	<u>- 73^{fr} 62^c</u>

Note Du Garde Champêtre

Et au même instant led. P. Deroude Percepteur a Déposé sur le bureau de la Note Du Garde Champêtre de l'arrondissement de Combieu, le Compte des Deniers levés en vertu de l'arrêté, l'ont été examinés par le Conseil de l'an 1811. lequel rôle est au total de la somme de trois cents quarante francs et trente cinq centimes, savoir

1°	Salaires Du Garde Champêtre General de l'arrondissement pour 1811 - 12 ^{fr} le pour les six derniers mois de 1810 - 6 ^{fr} 50 ^c	18 ^{fr} "
2°	Salaires du Garde de la Commune pour 1811	300 - "
3°	Frais de Confection Du rôle	6 - 15 -
4°	Frais De Perception	- 16 - 20 -
	<u>Montant Du rôle</u>	<u>340 - 35^c</u>

L'emploi de cette somme a été fait comme il suit

1°	Deux Quittances d'acquiescement partielles pour le Garde Genl	18 ^{fr} "
2°	Cinq quittances du Garde de la Commune de	- 300 - "
3°	une quittance de Confection du rôle de	- 6 - 15 -
4°	une quittance du droit de perception de	- 16 - 20 -
	<u>fourme acquittés pareille à la recette</u>	<u>- 340 - 35^c</u>

Les susdits Comptes rendus par led. P. Deroude Percepteur pour l'exercice de l'an 1811 approuvés ont été vérifiés et débattus par le Conseil Municipal qui les a recommandés par acte ainsi que les pièces justificatives présentées à l'appui, à délibérer que au dit sieur Du Maire de Combieu, ainsi que deux copies des présentes seront adressées au Mairie de Combieu et au sous préfet de l'arrondissement de Combieu pour être par eux vérifiées, corrigées, et arrêtées définitivement et y a lieu à l'effet de la Mairie a requis le Conseil de procéder de

Suite de la formation Du Budget de la Commune
De Combré pour l'exercice de l'an 1813, il y a été
Procédé de la manière et ainsi qu'il suit.

170

Budget de l'an 1813
Revenu De la Commune

Continués aux Contributions foncières, Mobilières et Personnelles	242	50
10 Impôt des Patentes par approuvé	28	"
Encaisse Du Compte de l'an 1811	47	61
<u>Revenus Présomés De 1813</u>	<u>318</u>	<u>11</u>

Depenses De la Commune

1° indemnité allouée au Maire pour l'entretien de son logement (qui fournie à la Commune), adresses de Maison Commune	12	"
2° frais de Bureau Du Maire	48	"
3° frais d'impression des feuilles du Budget & en Reliure des Bulletins de Lois	3	50
4° abonnement au Bulletin des Lois	6	"
5° j ^r au Recueil Des actes administratifs	9	"
6° Registre de l'état Civil	22	27
7° Papier de l'ancien Maire	35	"
8° Papier de la Commune	12	"
9° de 20 ^{es} des Revenus pour la Compagnie d'assurance	13	50
10° traitement de M. le Préfet	9	16
11° de 100 ^{es} pour l'hôtel des invalides	2	72
12° Concierge du Depot de la justice de paix	1	30
13° Depot de Mandat	30	"
14° Logement Du Doyen	100	"
<u>Total de la Depense Présomée De 1813</u>	<u>304</u>	<u>45</u>

Résultats Du Budget De 1813

La Recette Présomée en De	318	11
La Depense en De	304	45
Partons Restera en Caisse au 1 ^{er} de	13	66

Tout ce qui a été fait et arrêté par le Conseil en l'observant dans ses précédentes délibérations à déclaré par voie d'acte de délibération à prendre pour l'exercice, et le Maire d'après cette déclaration a clos la session au Bureau Municipal de Combré le jour et mois en son procès verbal de ce jour.

Le Maire Adjoint: *J. Goussier* Secrétaire: *J. Sauter*
J. Goussier *J. Sauter*
J. Goussier *J. Sauter*
J. Goussier *J. Sauter*